

THINK TANK ART SUISSE

Message 1 : La précarité de l'artiste sous COVID-19 révèle la précarité de l'artiste visuel en tous temps en Suisse

Ce message s'adresse à l'Office Fédéral de la Culture, aux ministres cantonaux de la culture, aux responsables de la culture des grandes villes de Suisse, ainsi qu'aux responsables des dicastères de l'économie et des prestations de sécurité sociale.

Dans la situation d'urgence sanitaire liée à la pandémie COVID-19, de nombreux artistes se retrouvent désemparés puisque leurs lieux d'expressions se trouvent fermés, leurs projets annulés. La Confédération a mis en place une aide d'urgence pour répondre à cette situation. Pour les artistes visuels, cette précarité est systémique. Avec ou sans COVID-19 donc. Les situations d'urgence révèlent les manques, et nous devons, ici et maintenant, les énoncer, pour les artistes visuels. Cette crise est en effet révélatrice d'une précarité plus générale, liée à la méconnaissance de leurs pratiques par les autorités de politiques culturelles, économiques, et sociales.

Deux points sont traités dans ce message.

1. (quantifier) la valeur de l'artiste au travail

Dans le cadre des mesures d'aide d'urgence mises en place par la Confédération, les artistes sont invités à remplir un formulaire, ensuite traité par *Suisseculture Sociale*. Le formulaire de demande d'aide d'urgence est commun à toutes les pratiques artistiques. On considère ici toutes les pratiques artistiques à valeur égale, à égalité de traitement.

On se demande alors comment calculer pour les artistes visuels leur « manque à gagner » ? Comment par exemple chiffrer une exposition annulée, un projet reporté ? Et, même si on doit répondre à cette question, il en est une autre, antérieure : pourquoi « calibrer » leur manque à gagner ? En effet, les artistes, tout comme les musiciens, ou les entrepreneurs, travaillent tout le temps, indépendamment d'une échéance de « visibilité publique ».

Pour répondre à la question urgente, le calculateur d'honoraires édité par Visarte, permet pour tout projet, exposition, performance, projet art & bâtiment, ... de calculer, selon un tarif-horaire défini par le guide pour la rémunération de prestations des artistes visuels, la valeur du travail de l'artiste sur une période donnée, sur un projet spécifique. L'avantage de cet outil est double : d'une part il permet à l'artiste, et aux autorités politiques, de rendre visible la quantité de travail nécessaire à la production d'une œuvre, à la réalisation d'un projet, et donc de sortir l'artiste de sa valeur indexée strictement au marché de l'art, et d'autre part, comme pour toute association professionnelle, de fixer une valeur de travail équivalente pour tous les artistes, quelle que soit leur « valeur sur le marché » justement. Il s'agit bien là de la Reconnaissance stricte du statut professionnel de l'artiste.

Pour répondre à la question de fond, nous invitons à une comparaison avec comparons différentes d'autres professions indépendantes, qui permettent de définir les spécificités de l'artiste visuel.

- les musiciens. Chaque jour les musiciens « font leurs gammes ». Chaque jour ils sont au travail. L'expression de leur travail surgit ponctuellement, lors d'un concert, ou par un enregistrement. Mais sans l'intensité quotidienne de leur travail, cette expression n'existe tout simplement pas. C'est pourquoi leur salaire comprend tous les moments dédiés à leur art, à leur instrument.

- les comédiens. Dès le premier jour de travail, les comédiens reçoivent un salaire. A réception de leur rôle, pour apprendre leur texte, pour les répétitions, pour chaque représentation, en chaque lieu où une pièce est jouée.

Il faut signaler ici que les professionnels du théâtre et de la musique bénéficient d'un statut d'intermittent, un statut qui n'existe pas pour les artistes visuels.

- les entrepreneurs (graphiste, ébéniste, ...). Dès le premier jour, de la recherche et du développement à la fabrication, à la vente, les entrepreneurs s'octroient un salaire, qu'ils estiment à hauteur de la valeur poursuivie par leur projet. Ils toucheront par ailleurs en plus des bénéfices sur la production.

- les chercheurs. Les chercheurs peuvent trouver leur champ de recherche dans les applications, start'up par exemple, ou dans la recherche fondamentale, où ils reçoivent un soutien au projet des autorités fédérales. Ce soutien est acquis dès validation du projet de recherche. Dès le premier jour. On ne connaît pas le résultat du projet de recherche.

Les artistes visuels sont tout cela à la fois, des créateurs, des porteurs de projet, des chercheurs, des développeurs, des réalisateurs.

Ils sont au travail, responsables du développement et de la mise en œuvre d'un projet. Pensée et action. Ils sont souvent actifs dans la médiatisation de leur travail, dans la recherche et la mise en place du contexte pour le présenter. Ils peuvent également faire appel à d'autres secteurs professionnels, avec lesquels ils collaborent. Dans ce cas, ils leur apportent aussi du travail et les paie. Pourtant, les autorités de politique culturelles, les institutions publiques, continuent de ne considérer les artistes visuels qu'à partir du moment où ils ont fourni un produit.

C'est un peu comme si on ne payait les acteurs de théâtre qu'à l'issue de la dernière représentation. C'est un peu comme si les chercheurs qui avancent sur la base d'une idée, dont ils ne connaissent pas le résultat, n'étaient pas payés. C'est précisément leur travail qui va nourrir un résultat potentiel. Aussi chaque heure passée a une valeur.

Il est urgent de considérer cette situation. Il est urgent de garantir un horizon commun pour tous les artistes, quelle que soit leur discipline, leur champ d'expression.

Il est urgent de reconnaître et de mettre en place deux modes opératoires pour les artistes visuels, qui peuvent par ailleurs être imaginés comme complémentaires :

- l'un pour les « producteurs », les porteurs de projets, qui leur permette une continuité dans leur travail, en envisageant un statut mixte incluant une forme d'intermittence.

l'autre pour les chercheurs, par la création d'un fonds national de la création artistique, sur le modèle du fonds national de la recherche scientifique (selon une approche disponible sur demande intitulée *MOTTO artisteestchercheur*).

2. Les institutions en sommeil artificiel, un capital en attente ?

Durant cette période de pause forcée, COVID-19, toutes les institutions culturelles sont fermées : musées, kunsthallen, ... L'entier du personnel de ces structures est payé pour cette période par la Confédération, Les pertes financières découlant des expositions en cours, pour les institutions, également. Les charges et frais, dans le silence de ces fermetures forcées, sont réduits. Cette fermeture entraîne une vacance d'événements, d'expositions, qui ne sera jamais « rattrapée » pour de nombreux artistes, non seulement ceux programmés dont les actions ont été annulées mais tous ceux qui potentiellement auraient pu y inscrire une de leurs actions.

Il faut souligner ici que les artistes exposant dans des institutions, au mieux, sont à peine défrayés. **N'ayant pas de cachets, ou de mandats, établis dans ce cadre, les artistes se retrouvent une fois de plus en situation de précarité économique et sociale.**

Le capital en sommeil dû à la situation pourrait être chiffré, redistribué aux artistes. Une Fondation pourrait être constituée, et co-dirigée par Visarte.

De fait, les artistes visuels développent des projets, des recherches personnelles, participent à des concours, qui aboutissent parfois à des productions, et c'est une vie de travail. Les artistes visuels à qui on propose de montrer une part de leur création dans une institution, dans un musée, ne gagnent rien. Pas de quoi assurer leur subsistance et celle de leur famille. Cette situation est intenable, elle doit changer.

Les artistes visuels, comme les acteurs, les chorégraphes, les chercheurs doivent pouvoir compter sur une rémunération pour leur création et leur recherche.

Visarte propose son expertise pour engager un dialogue et parvenir à la reconnaissance des artistes visuels, des acteurs fondamentaux dans l'économie culturelle.

Nous remercions les autorités politiques pour l'attention portée à ce message.

Pour Visarte, le THINK TANK ART SUISSE 2304020

Christian Jelk, vice-président Visarte Suisse, et Sabine Zaalene, Comité central Visarte Suisse, responsable dicastère communication et relations internationales